FFESSM
NAGE EN EAU VIVE

FFESSM
AURA
AUVERGNE-RHÔNE

Stade d'Eau Vive de Saint Pierre de Boeuf

Sélectif Slalom saison 2021

Samedi 31 Octobre - Dimanche 1er Novembre 2020



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Office Municipal des Sports de VIENNE

Vienne
Qualité de VILLE

ASSURDIVING
ssurances de la FFESSM
FRENCH UNDERWATER FEDERATION INSURANCES

SUBAQUA
Revue de la FFESSM

SLALOM SELECTIF DE NAGE EN EAU VIVE 2021

Les 31 Octobre et 1er Novembre 2020

SAINT PIERRE DE BOEUF

Le règlement appliqué est le règlement compétition de la Commission Nationale NEV FFESSM.



Les présidents, ou responsables de clubs, engagent les compétiteurs en tenant compte de leur niveau et de la classe du torrent. Ils en assument la responsabilité.
Pour les sélectifs nationaux de slalom, le parcours est installé de façon quasi définitive, ne nécessitant pas le passage d'ouvreur.

Lors de la confirmation des inscriptions, le chef d'équipe doit présenter pour chacun de ses nageurs :

- La licence FFESSM 2021 + assurance loisirs 1 (minimum) ou assurance individuelle notifiant la couverture de la pratique de la nage en eau vive en compétition.
- Un certificat médical d'absence de contre-indication(CACI) à la pratique de la nage en eau vive en compétition » daté de moins de 3 ans au jour de la compétition, établi par tout médecin et accompagné de l'attestation de renseignement sur questionnaire de santé
- L'auto questionnaire pratiquant / encadrant COVID 19
- Les deux autorisations parentales si le nageur est mineur.

NOTA : Une pièce d'identité reconnue par l'administration Française peut être demandée au compétiteur en complément de justificatif d'inscription.

De même, la non présentation d'une pièce d'identité est également considérée comme un refus de se soumettre au contrôle antidopage (cas de disqualification)

Dispositions particulières au COVID 19

Suite à la situation sanitaire, et en application des directives fédérales, Il est demandé à tous d'appliquer les dispositions suivantes :

- Hors pratique sportive et accès à la zone de compétition, port du masque obligatoire pour les personnes de plus de 11 ans jusqu'à la mise à l'eau
- Port du masque obligatoire pour tous les officiels statiques (juges de porte, responsable informatique…)
- Port du masque recommandé pour les officiels ayant une activité physique et/ou une interaction avec les compétiteurs (Juges de départ et d'arrivée, responsable des juges, directeur de course…)
- Remise du masque dès que possible à la fin de l'activité
- Le prêt de matériel devra être limité au strict minimum
    - Nettoyage et désinfection obligatoire entre chaque pratiquant
- Les déplacements le long du parcours devront être limités et se faire dans le respect des gestes barrière et distanciation physique.

Equipement

- Tout nageur présentant un équipement non conforme au règlement ne pourra prendre le départ.
- Les palmes en fibre sont interdites pour les catégories poussins, benjamins et minimes.

Le comité d'organisation pourra :

- modifier les horaires en fonction du nombre de participants,
- modifier, ajourner ou annuler l'épreuve pour des raisons de sécurité

Rappel important

L'accès au bassin le samedi comme le dimanche est réservé aux seuls compétiteurs et organisateurs.

Contacts

Responsable de l'organisation : Françoise GRAND
Tel : 06 45 91 85 83
Mail : m.francoise.grand@wanadoo.fr

Directeur de course : Chantal TENTORINI
Tel : 06-47-40-02-07
Mail : chag57@orange.fr

Hébergements

- Gîte Saint Pierre de Bœuf : réservé par l'organisation.
  Pour disponibilité : contacter : F. Grand
- Camping Saint Pierre de Bœuf– 04.69.32.46.64
- Disponibilité de chalets de capacité 5/6 places (contacter F. Grand)
- Hôtel formule 1 à Chanas – 04-74-84-33-13
- Maison du tourisme du Pilat 04-74-87-52-00

SLALOM SELECTIF DE NAGE EN EAU VIVE 2021

31 Octobre et 1er Novembre 2020

SAINT PIERRE DE BOEUF

Samedi 31 Octobre 2020

- **Reconnaissance / Entraînement**
  - **de 13 h 00 à 17 h 30 :** Reconnaissance du parcours par les compétiteurs, navigation libre sous la responsabilité des clubs. **ATTENTION :** Il est formellement interdit de nager sans flotteur. Tout nageur nageant sans flotteur ou descendant le parcours avec un autre équipement lors de l'entrainement, sera sorti du bassin et ne pourra se remettre à l'eau pour effectuer une reconnaissance.

- **Confirmation des inscriptions**
  - **de 12 h 00 à 14 h 00 :** Confirmation des inscriptions.

    ATTENTION : Il sera fait application de l'article 9 du règlement compétition : « Pour les clubs engageant au moins trois concurrents, une personne doit être mise à la disposition de l'organisation. » Si aucune personne n'est mentionnée sur la fiche d'inscription, elle sera désignée d'office parmi les compétiteurs inscrits.

- **Réunions / Briefing / Retrait des dossards / Election du représentant des nageurs / Vin d'honneur** (Stade d'eaux vives Saint Pierre de Bœuf)
  - **17 h 30 :**

    Réunions :
    - du comité d'organisation
    - de l'équipe de sécurité
    - des juges fédéraux
  - **18 h 00 :**

    Briefing :
    - Retrait des dossards par le chef d'équipe
    - Election du représentant des nageurs
    - Vérification du matériel

Dimanche 1er Novembre - SLALOM

- **08 h 30 :** Installation des juges, chronométreurs et équipes de sécurité
- **09 h 00 :** départ du sélectif
- **12 h 00 :** départ jeunes
- **14 h 30 :** proclamation des résultats et remise des prix (Stade d'eau vive de Saint Pierre de Boeuf)

SLALOM SELECTIF DE NAGE EN EAU VIVE 2017

Les 1er et 2 Avril 2017

SAINT PIERRE DE BOEUF

Comité d'organisation

Responsable de l'organisation :	Françoise GRAND
Juge de départ :	Valérie BREDY
Juge d'arrivée/chronométreur :	Bernadette GAUDY
Secrétaire d'arrivée	Vienne Plongée
Responsable/ Contrôleur matériel :	Patrick PRUNIER
Délégué(e) fédéral(e) :	Patrick DUPRAT
Escortes	Désignées sur place
Référent COVID	Françoise GRAND
Responsable Jeunes	Wilfried MERCIER

Comité de course

Directeur de course :	Chantal TENTORINI
Chargé de mission compétition :	Romain MIGEON
Responsable sécurité :	Nicolas JAL
Responsable chronométrage :	Joël BOURBON
Responsable des juges :	Joël BOURBON
Responsable informatique/classement :	Lucie GRAND

Comité de compétition

Président de la CN - NEV :	Patrick DUPRAT
Organisateur de la compétition :	Françoise GRAND
Directeur de course :	Chantal TENTORINI
Le représentant des compétiteurs :	Elu la veille de la compétition

Jury compétition

Président de la CN - NEV :	Patrick DUPRAT
Directeur de course :	Chantal TENTORINI
Chargé de mission compétition :	Romain MIGEON
Responsable chronométrage :	Joël BOURBON
Responsable des juges :	Joël BOURBON
Le représentant des compétiteurs :	Elu avant la course par les compétiteurs

FFESSM NAGE EN EAU VIVE

FFESSM AURA

INSCRIPTION COMPETITION

	Désignation	**Sélectif Slalom – saison 2021**
EPREUVE	*Date – Lieu*	**1er Novembre 2020 – Stade d'eaux vives de Saint Pierre de Bœuf**
	Catégories	**Cadets / Juniors / Séniors / Vétérans**

COORDONNEES CLUB	CACHET CLUB	RESPONSABLE NEV
NOM		*NOM* .....
.....		*tél.* .....
n° d'affiliation		*e-mail* .....
coordonnées (adresse, téléphone)		*signature*
.....		
.....		

CHEF D'EQUIPE* : ☐ Candidat représentant des compétiteurs**

Nom : ..... Prénom : ..... Tél. : .....

** Le chef d'équipe est en charge de la confirmation des inscriptions des nageurs de son club et prend part à l'élection du représentant des compétiteurs la veille ou le jour de la compétition. ** Case à cocher pour être porté candidat à l'élection du représentant des compétiteurs.*

Droit à l'image : Au cours de cette manifestation, des photos et vidéos seront prises. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces images, votre visage sera flouté. Merci de nous le faire savoir en cochant la case suivante :

	NOM	PRENOM	date de naissance jj/mm/aaaa	catégorie	n° licence (obligatoire)	niveau technique	⇩
1							☐
2							☐
3							☐
	Chaque club engageant au moins trois concurrents doit mettre une personne à la disposition de l'organisation.						
4							☐
5							☐
6							☐
7							☐
8							☐
9							☐
10							☐

Personne à disposition de l'organisation : NOM ..... PRENOM ..... JF1 : ☐ oui - ☐ non ☐

Autre(s) personne(s) : ..... ☐

Le règlement compétition stipule que les inscriptions doivent parvenir au moins 15 jours avant la date de la manifestation. Le comité de course informe que pour toute inscription reçue après ce délai, une pénalisation de trois fois le montant des droits d'inscription sera appliquée.

Ci-joint les frais d'inscription compétiteurs de : **10 € x** ..... = ... €

à l'ordre de : **FFESSM** avant le : **15/10/2020**

Fiche à renvoyer à : **Françoise GRAND** e-mail : **m.françoise.grand@wanadoo.fr** **Tél. : 06.45.91.85.83**

Adresse : **80, Impasse de La Marauque 38780 EYZIN PINET**

COMP_INSCR - LD 26/02/2015 pour CN NEV

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Office Municipal des Sports de VIENNE

Vienne Qualité de VILLE

ASSURDIVING Assurances de la FFESSM FRENCH UNDERWATER FEDERATION INSURANCES

SUBAQUA Revue de la FFESSM

INSCRIPTION COMPETITION

	Désignation	**Slalom Jeunes – saison 2021**
EPREUVE	*Date – Lieu*	**1er Novembre 2020 – Stade d'eaux vives de Saint Pierre de Bœuf**
	Catégories	**Poussins / Benjamins / Minimes**

COORDONNEES CLUB

NOM .....

.....

n° d'affiliation .....

coordonnées (adresse, téléphone)

.....

.....

CACHET CLUB

RESPONSABLE NEV

NOM .....

tél. .....

e-mail .....

signature

CHEF D'EQUIPE* : ☐ Candidat représentant des compétiteurs**

Nom : ..... Prénom : ..... Tél. : .....

** Le chef d'équipe est en charge de la confirmation des inscriptions des nageurs de son club et prend part à l'élection du représentant des compétiteurs la veille ou le jour de la compétition. ** Case à cocher pour être porté candidat à l'élection du représentant des compétiteurs.*

Droit à l'image : Au cours de cette manifestation, des photos et vidéos seront prises. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces images, votre visage sera flouté. Merci de nous le faire savoir en cochant la case suivante :

	NOM	PRENOM	date de naissance jj/mm/aaaa	catégorie	n° licence (obligatoire)	niveau technique	⇩
1							☐
2							☐
3							☐
	Chaque club engageant au moins trois concurrents doit mettre une personne à la disposition de l'organisation.						
4							☐
5							☐
6							☐
7							☐
8							☐
9							☐
10							☐

Personne à disposition de l'organisation : NOM ..... PRENOM ..... JF1 : ☐ oui - ☐ non ☐

Autre(s) personne(s) : ..... ☐

Le règlement compétition stipule que les inscriptions doivent parvenir au moins 15 jours avant la date de la manifestation. Le comité de course informe que pour toute inscription reçue après ce délai, une pénalisation de trois fois le montant des droits d'inscription sera appliquée.

Ci-joint les frais d'inscription compétiteurs de : **8 € x** ..... = ... €

à l'ordre de : **FFESSM** avant le : **15/10/2020**

Fiche à renvoyer à : **Françoise GRAND** e-mail : **m.françoise.grand@wanadoo.fr** **Tél. : 06.45.91.85.83**

Adresse : **80, Impasse de La Marauque 38780 EYZIN PINET**

AUTORISATION PARENTALE

Pour la participation aux activités de Nage en Eau Vive

Type :

☐ Descente NEV III-IV ☐ **Slalom** ☐ Raid ☐ Nage Orientation ☐ Nage Acrobatique
☐ Rassemblement ☐ Stage ☐ Examen ☐ Formation ☐ Réunion

Genre de manifestation : **Sélectif Slalom – Slalom Jeunes**

Lieu : **Saint Pierre de Bœuf (42)** Date : **1er Novembre 2020**

Je soussigné(e) Monsieur, Madame _____

Domicilié au _____

Agissant en qualité de personne investie de l'autorité parentale

Autorise : ☐ mon fils _____

☐ ma fille _____

☐ l'enfant _____

Né(e) le _____ à _____

À participer à la manifestation citée en référence.

J'atteste avoir le plein exercice de l'autorité parentale à l'égard de cet enfant mineur.

Cette autorisation est valable du : _____ au _____

Fait à _____ le _____

SIGNATURE :

AUTORISATION PARENTALE POUR TOUT PRELEVEMENT NECESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTROLE ANTIDOPAGE SUR LES MINEURS

Vu l'article R.232-52 du Code du Sport (*)

Je soussigné(e) _____ représentant(e) légal(e) ou personne investie de l'autorité parentale de :

Nom et Prénom : _____

Né(e) le : _____

Autorise tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement sanguin, à l'occasion des contrôles mis en place dans le cadre de la lutte contre le dopage.

Club de rattachement du mineur : _____

Attestation établie le _____ A _____

Signature du dépositaire de l'autorité parentale :

(*) *Article R.232-52 : « Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle. »*

Lors du contrôle anti-dopage une pièce d'identité vous sera demandée. Si le compétiteur n'est pas en mesure de fournir cette dernière, cela sera considéré comme un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.

REGISTRE DES PERSONNES PRÉSENTES

Compétiteurs & Accompagnants, Adultes ou Enfants

Saint Pierre de Bœuf le 31/10 & 01/11/2020

En remplissant le présent registre, je certifie avoir conscience des risques liés à la pratique de la compétition et ne pas présenter de symptômes du COVID-19.

Club :

Référent COVID :

	NOMS	Prénoms	N° de Téléphone
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			

Fédération déléguée par le Ministère chargé des Sports – SIRET 775 559 909 00012 – NAF 926C – TVA : FR 06 775 559 909 www.ffessm.fr N° Indigo 0 820 000 457